

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2023-099

OBJET : Arrêté de stationnement temporaire parking du champs de foire les 20 et 21 mai 2023, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2 et L2213-1, L2213-2, L2213-4 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2122-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande d'utilisation, par l'association **Union Sportive Aunay-sur-Odon (USAO)** afin d'organiser un vide grenier le dimanche 21 mai 2023, du parking du Champ de Foire, de ceux situés derrière et devant la Poste de la rue du Marché entre la Poste et le Cabinet médical ;

ARRETE

Article 1 : Du samedi 20 mai 2023, 19 heures, au dimanche 21 mai, 20 heures, le stationnement est interdit du parking du Champ de Foire, de ceux situés derrière et devant la Poste de la rue du Marché entre la Poste et le Cabinet médical.

Article 2 : La rue du Marché est interdite à la circulation du samedi 20 mai, 19 heures, au dimanche 21 mai 20 heures. Ces restrictions de circulations ne s'appliquent pas aux véhicules de secours et aux riverains.

Article 3 : Une attention particulière devra être portée, d'une part, au tri et à la collecte des déchets par les exposants dans la mesure du possible et, d'autre part, à la remise des lieux dans un état similaire à celui précédant le vide-grenier.

Article 4 : L'association est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 5 : Les mesures définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'association **USAO**,
- L'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey,
- Le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le Responsable des Services Techniques de Les d'Aunay,
- Les Voyages de l'Odon,
- Le Chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le service valorisation, collecte et recyclables,
- Le Responsable technique PBI,
- Le Responsable des Bus Verts.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 9 mai 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON



